<u>Objet</u> : Pourquoi la majorité des membres de la CLIPHAS démissionne

En 2018, la chargée de mission égalité Marie-Agnès Palaisi créait, avec plusieurs d'entre nous, la Cellule de Lutte, d'Information et de Prévention contre le Harcèlement Sexuel (CLIPHAS). Entérinée par le conseil d'administration de l'UT2J le mardi 18 juin 2019, la CLIPHAS s'est vue dotée d'une charte, d'un local, de moyens propres et de formations spécifiques de ses membres. Aujourd'hui, nous faisons le constat que la pérennité de cette cellule est menacée, que la politique de lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) est remodelée sans en informer les membres de la CLIPHAS impliquées depuis plus de quatre ans, et que dans l'intervalle, ses principes de base ont été maintes fois reniés.

Aujourd'hui, nous tirons le bilan de notre propre impuissance.

Nous nous indignons du grand nombre de victimes qui se retrouvent sans accompagnement, et sans réponse institutionnelle, en dépit du courage que demande la dénonciation de VSS à l'université. Au fil des ans, plusieurs de nos demandes de saisie de sections disciplinaires sont restées sans réponse de la présidence. Les dossiers les plus vite enterrés sont, sans surprise, ceux qui mettent en cause des membres hauts placés de notre institution, souvent de rang A. Sur deux affaires récentes, l'établissement a manqué à ses devoirs de prévention et de sanction du harcèlement sexuel à l'égard de ses personnels victimes, au mépris de leur sécurité matérielle et psychologique. Sur l'une, la saisie de la section disciplinaire a été refusée à deux reprises, malgré l'arrivée de nouveaux témoignages, et la carrière du mis en cause a finalement été couronnée par l'éméritat. Sur l'autre affaire, aucune solution durable n'est apportée à la victime. Plus d'un an après le premier signalement effectué à la présidence, et plus de six mois après un nouveau dossier très fourni remis par la CLIPHAS, elle se voit contrainte de livrer son récit auprès d'un onzième interlocuteur institutionnel, dans le cadre d'une enquête administrative censée « *établir la matérialité des faits présumés* » et « *les suites à donner* ». Plus généralement, depuis deux ans au moins, aucune mesure conservatoire n'a été prise, malgré les nombreux signalements portés à la connaissance de la direction.

Aujourd'hui, nous déplorons une politique improvisée néfaste pour toutes et tous.

Nous ne pouvons plus, par notre silence, être complices d'une inertie institutionnelle douloureuse pour les victimes et témoins, nocive pour les conditions de travail de l'ensemble des services, mais aussi préjudiciable pour les accusés de violences sexuelles, exposés aux bruits et rumeurs qui finissent inévitablement par courir. La lutte contre les VSS contient en elle des enjeux humains qui imposent rigueur, formation et réactivité dans le traitement des plaintes, conditions essentielles à la libération de la parole des victimes comme au respect des droits de la défense. La politique de lutte contre les VSS est aujourd'hui réorganisée par le haut, sans que nous ne soyons même consultées. Les statuts qui régissent la CLIPHAS sont pourtant explicites : son rôle est « *de faire toutes propositions au CA de l'université ayant rapport à la prévention et au traitement des comportements abusifs entrant dans son champ de compétence* ».

Aujourd'hui, nous ne souhaitons plus servir de couverture à moindres frais pour l'institution.

À raison d'une quinzaine d'affaires par an, de plusieurs centaines d'heures d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes (et d'audition des témoins, de rédaction de rapports, de rencontres avec les responsables pédagogiques et administratives, etc.), en supplément de nos services et souvent en dehors de notre temps de travail, nous avons porté la politique de prise en charge des victimes de l'établissement. Ce travail, nous l'avons mené gratuitement durant de longues années, sans percevoir le référentiel d'heures promis, ni une quelconque reconnaissance de l'institution. Méprisé, ce travail a pourtant permis la mise en conformité de notre université avec les exigences ministérielles en matière de lutte contre les VSS, dans le cadre de son plan égalité. Nous sommes épuisées et en colère. Ces derniers mois, nous avons tenté d'interpeller la présidence sur ces nombreux dysfonctionnements par différents moyens. Nos demandes de rendez-vous sont restées sans réponse.

Pour l'ensemble de ces raisons, la démission collective nous apparaît aujourd'hui comme le seul choix à notre disposition, mais plus encore, comme un devoir féministe.

Les (ex-)membres de la CLIPHAS,

Sylvie Chaperon, Farah Deruelle, Camille Fauroux, Julie Jarty, Valérie Morell, Nadia Okbani, Héloïse Prévost

Toulouse, 05 février 2024.